

45

Commission permanente

Séance du 21 novembre 2022



Rapporteur : Mme LARUE

47235

21 - Enseignement 2nd degré

Participation financière au déplacement des collégien.nes pour la Rencontre Europe du 17 juin 2022

Le lundi 21 novembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 15 novembre 2021 relative à l'accréditation Erasmus Plus - Consortium du Département pour soutenir la mobilité en Europe

des élèves de collèges ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 3 février 2022 relative à l'adoption du budget primitif de la Collectivité ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine est accrédité pour piloter un consortium de mobilités européennes sur le programme Erasmus + pour la période 2021-2027. Chaque année, il sera ainsi possible pour les collèges breilliens d'intégrer le consortium pour pouvoir bénéficier de financements européens que le Département sollicitera pour eux auprès de l'Agence Erasmus +.

Dans le cadre du consortium, un temps fort "Europe" pour les collégien.nes a été organisé le 17 juin 2022. Les collégien.nes de trois établissements sont venu.es témoigner de leur mobilité ou de leur projet de mobilités à la salle de l'Assemblée.

Le collège "de Fontenay" de Chartres-de-Bretagne a pu témoigner de sa mobilité au Groënland ayant eu lieu en avril, le collège "Le Chêne Vert" de Bain-de-Bretagne pour ses mobilités en Espagne et en Italie et le collège Evariste Galois a témoigné sur l'élaboration de son projet pour des élèves en difficulté scolaire dont le voyage n'a pu avoir lieu pour l'instant.

Pour cette première année de fonctionnement, il est proposé de prendre en charge les frais de transport pour participer à ce temps fort de promotion des actions financées par le programme Erasmus +.

Le détail des demandes de remboursement est indiqué dans le tableau annexé à la présente note.

Décide :

- d'attribuer une participation pour le remboursement des frais de transport pour leur venue au Département le 17 juin 2022 aux collèges "de Fontenay" de Chartres-de-Bretagne, "Le Chêne Vert" de Bain-de-Bretagne et Evariste Galois de Montauban de Bretagne pour un montant global de 610 €, dont le détail est joint à la présente note.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2022

ID : CP20220829

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation